

La délivrance du Pass Halter en 3 étapes

Pour rappel : le Pass Halter' est valable uniquement pour les non licenciés et pour :

- Les stages ouverts aux personnes non licenciées (haltérophilie et musculation)
- Les animations musculation ;
- Les compétitions de musculation.
- Certaines compétitions d'haltérophilie, dont le détail est précisé dans le règlement sportif d'haltérophilie

Son montant est de 10€ (5€ au profit de l'organisateur de l'événement et 5€ au profit de la FFHM). Seules les associations sportives affiliées, établissements commerciaux affiliés, les collectivités locales affiliées, les comités départementaux, les ligues régionales et la FFHM sont considérés comme des organisateurs d'événements.

